



<http://gods.free.fr>

Monsieur le Commissaire- Enquêteur
Mairie de Mougou
79370 MOUGON

Niort, le 24 avril 2001

Objet : Observations du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres à l'enquête publique sur la déviation de la RD 148 sur la commune de Mougou.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Le projet de déviation de Mougou traverse une ZNIEFF type II et la ZICO PC N° 09. Le classement en ZICO résulte de la présence en tant que nicheur d'espèces inscrites à l'annexe I de la "Directive oiseaux" qui sont l'Outarde canepetière (espèce en voie de disparition), l'Oedicnème criard et le Busard cendré. Cette problématique "Avifaune de plaine" constitue l'enjeu majeur du point de vue de la prise en compte du milieu naturel.

Compte tenu de cela, de graves manquements apparaissent dans le projet soumis à l'enquête publique.

- 1) Dans le chapitre E 1-1 présentation de projet soumis à l'enquête, sous-chapitre b) description des principaux effets sur le milieu naturel (p 12)
 - Les seules effets principaux mentionnés sur le milieu naturel sont la destruction d'abris pour la faune sauvage (haies et taillis) et les problèmes liés au prélèvement d'espaces agricoles et de coupures de cheminements agricoles
 - L'avifaune de plaine, et tous les autres groupes animaux en sont absents.

- 2) Dans le chapitre E-5 (Etat initial, cartographie des contraintes, milieu naturel p26)
 - Les seules informations concernant l'avifaune de plaine font référence à **l'année 1987**.
 - L'enjeu "Milieu naturel" fait seulement apparaître une partie des espèces gibier (lièvre et perdrix)

- 3) Dans le bilan de l'état initial (p 27)
 - Aucune information n'apparaît concernant l'avifaune de plaine hors des perdrix et lièvre

- 4) Dans le chapitre E-6 : Présentation du projet soumis à l'enquête, de ses effets sur l'environnement, des mesures compensatoires envisagées.
 - La seule mesure compensatoire envisagée pour la problématique "Avifaune de plaine" est de confier à un bureau spécialisé une étude spécifique pour prévoir des mesures

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)

Hôtel de la Vie Associative - 12, rue Cugnot - 79000 NIORT

☎ : 05 49 09 24 49 - 📠 : 05 49 09 23 85 - E-mail : gods@free.fr



compensatoires. Peut-on considérer réellement qu'il s'agit d'une mesure compensatoire ? évidemment NON.

5) dans le chapitre E8 : analyse des méthodes d'évaluation utilisées, sous-chapitre E8-10 Milieu naturel

- Il est dit que le paysage traversé est de faible intérêt écologique. Comment peut-on écrire cela sachant que le tracé traverse une zone de haut intérêt écologique à l'échelle de l'Europe (ZICO), qu'aucune étude sur le milieu naturel sérieuse n'a été réalisée et qu'une étude spécifique complémentaire devra être réalisée.
- La consultation des organismes concernés ne fait apparaître que les associations de chasse locale et administrations concernées, alors qu'il existe au moins trois organismes qui possèdent des informations sur la zone d'étude : le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC-CNRS), l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.

En résumé,

- Aucune mention sérieuse (donnée datant de 1987, ni cartographie) concernant l'Avifaune de plaine et autres groupes animaux et végétaux (en dehors des perdrix et du lièvre).
- Manquement dans la consultation des organismes concernées (hors des associations de chasseurs et administrations).
- La seule mesure compensatoire proposée pour l'enjeu avifaune de plaine est la réalisation d'une étude pour envisager des mesures compensatoires.
- La zone d'étude est qualifiée de "faible intérêt écologique" alors que le tracé traverse une zone de haut intérêt écologique à l'échelle de l'Europe (ZICO), qu'aucune étude sur le milieu naturel sérieuse n'a été réalisée et qu'une étude spécifique complémentaire devra être réalisée.

Comment peut-on légitimement, faire abstraction de l'enjeu le plus important en terme de "milieu naturel" (Avifaune de plaine) et seulement proposé que l'on fasse une étude spécifique après que la déviation soit déclarée d'utilité publique ?

Comment peut-on proposer un tracé pour cette déviation sans connaître les sites utilisés par des oiseaux menacés à l'échelle de l'Europe ?

Il est fait mention d'une réserve naturelle volontaire ou réserve volontaire sur la commune de Mougou. Quel est ce projet ? Sur quelle périmètre ? Pour quoi faire ?

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres,
Xavier FICHET
Permanent

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)

Hôtel de la Vie Associative - 12, rue Cugnot - 79000 NIORT

☎ : 05 49 09 24 49 - 📠 : 05 49 09 23 85 - E-mail : gods@free.fr

